

Décision du Maire N° 25 – 05 portant sur l'avenant n°1 au marché de travaux de l'aménagement de l'avenue Conti

Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la requalification de l'avenue Conti,

Vu la décision du maire n° 24 – 05 portant attribution du marché de travaux de l'aménagement de l'avenue Conti

Vu le marché de travaux attribué à la société EUROVIA BFC SAS (5 Rue Joseph-Marie Jacquard 58640 VARENNES VAUZELLES),

Considérant la découverte d'une grande citerne d'eau sous le site du parking face au parc Saint Léger qui a interrompu temporairement la réalisation des travaux sur la zone,

Considérant que dans l'attente de la finalisation des études et de la programmation des travaux nécessaires, il convient compte tenu des contraintes de calendrier, de sécuriser provisoirement le site et de remettre en état le parking en vue des manifestations estivales,

Considérant le projet d'avenant n°1 au marché de travaux,

DECIDE

1° d'approuver l'avenant n°1 portant sur une plus-value de 15 211,83€ HT soit un impact de 3.17% par rapport au marché initial,

2° Le montant du marché est arrêté comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	479 946,44	575 935,73
avenant 1	15 211,83	18 254,20
Marché modifié	495 158,27	594 189,93

3° de signer l'avenant n°1.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 18 avril 2025

Le Maire,
Sylvie CANTREL



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil
58320 POUQUES LES EAUX
03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr